

L'Assurance retraite vous propose le plan d'aides **OSCAR***, un accompagnement personnalisé pour vous aider à continuer à bien vivre chez vous : aides à domicile, solutions pour adapter votre logement, conseils en prévention, etc.

L'évaluation de vos besoins

Une fois votre demande d'aide prise en compte, un professionnel missionné par l'Assurance retraite vient à votre domicile pour évaluer vos besoins et vous apporter les conseils et solutions adaptés. Il pourra vous préconiser un plan d'accompagnement, c'est-à-dire des aides et services de prévention personnalisés.

Vos aides et services personnalisés

Des prestations de prévention prises en charge à 100 % dans la limite de 500 € par an : petits travaux d'aménagement du logement, installation d'aides techniques, livraison de courses, accompagnement informatique, conseils, etc.

Des heures d'accompagnement et de prévention à domicile prises en charge en fonction de vos ressources dans la limite de 7 heures par mois : entretien du linge et du logement, aide à la préparation de repas, etc.

Des programmes de prévention : ateliers collectifs (alimentation, mémoire, logement, etc.), réunions d'informations, et orientation vers des offres de partenaires de l'Assurance retraite.

Lorsque le plan est validé par l'Assurance retraite, **les prestations se mettent en place** :

- vous **bénéficiez d'un suivi** tout au long de votre plan d'aides afin de s'assurer que les prestations correspondent toujours à vos besoins ;
- 3 à 4 mois avant la fin de votre plan d'aides OSCAR, **vos besoins sont réévalués** pour déterminer la mise en place éventuelle d'un nouvel accompagnement sur une nouvelle période.

* Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite.